

## NOS DOMAINES D'INTERVENTIONS (LISTE NON EXHAUSTIVE)

- ⇒ **Ergothérapeutique:** Conseils et préconisations d'aides techniques, aménagement du logement, évaluation de l'autonomie...
- ⇒ **Accès aux droits :** soutien administratif, accès aux droits...
- ⇒ **Economique et Social:** Aide à la gestion budgétaire, au classement, alimentaire, alimentaire.
- ⇒ **Vie sociale:** insertion professionnelle, inclusion sociale...
- ⇒ **Educatif:** Mise en place d'outils d'aide de gestion du quotidien, favoriser l'autonomisation des bénéficiaires...
- ⇒ **Accompagnement Individuel et/ou Collectif**
- ⇒ **Soutien de la personne et de ses proches**
- ⇒ **Maintien des liens familiaux**



### NOS HORAIRES

Lundi, mardi, jeudi :  
07h30 à 12h30  
13h30 à 16h30

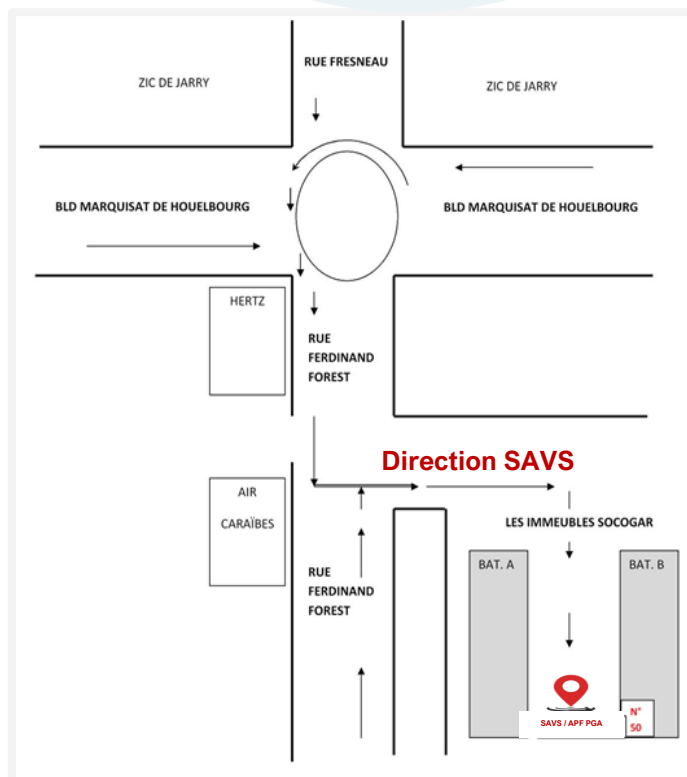
Mercredi, vendredi :  
de 07h30 à 13h00

### POUR NOUS CONTACTER

Rue Ferdinand Forest  
Imm. Socogar, n° 49, bâtB  
Z.I. Jarry  
97122 Baie-Mahault

☎ : 05 90 38 74 75    📠 : 690.74.80.09  
📠 05 90 38 22 39

@: teddy.laurent@apf.asso.fr



## Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)



*Un service de proximité en  
faveur des personnes en  
situation de Handicap*

Service médico-social financé par :



Rejoignez-nous sur :

 [www.apf-guadeloupe.org](http://www.apf-guadeloupe.org)

 APF Pôle Guadeloupe autonomie

## LE SAVS C'EST QUOI ?

Créé en 2005, le SAVS est un service médico-social d'une capacité d'accueil de 40 places.

Il est géré par l'APF Pôle Guadeloupe autonomie (anciennement AGSPH) et financé par le Conseil Départemental de la Guadeloupe.

## IL S'ADRESSE A QUI ?

Toute personne en situation de handicap moteur âgées entre 20 et 60 ans sur notification MDPH.

L'handicap ayant été décelé dès la naissance, ou qui survient suite à une maladie ou encore lorsqu'il est la résultante d'un accident de la vie.

## SA MISSION PRINCIPALE

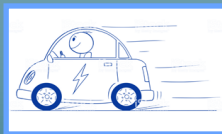
**Vous accompagner dans chaque démarche nécessaire à votre retour , maintien et suivi à domicile, dans le respect de vos choix de vie.**

## PRESENTATION DE L'EQUIPE

Directeur des Services

Adjointe de Direction

- 1 Assistante de Service Social
- 1 Ergothérapeute
- 1 Gestionnaire de cas
- 1 Conseillère en Economie Sociale et Familiale
- 1 Secrétaire
- 1 Comptable



Nous intervenons sur l'ensemble de la Guadeloupe et les dépendances.



Les rendez-vous s'effectuent à domicile ou au sein de nos locaux à Jarry.

## NOTRE PROCEDURE D'ADMISSION

Elaborer un dossier Maison Départemental des Personnes Handicapées (MDPH) en cochant la case « **Orientation vers un établissement ou service médico-social (ESMS) adultes.** »

Nous contacter à la réception de votre notification pour nous en informer .

Une visite d'admission est programmée à votre domicile. L'admission est concrétisée par la signature du Document Individuel de Prise en charge (DIPC). Il fixe les modalités du projet d'accompagnement ainsi que la durée de notre prise en charge.

Des visites d'évaluations sont fixées avec l'équipe d'accompagnement afin de recenser vos besoins et débiter la prise en charge.

**Vous faites partie de la file Active du SAVS**

Elaboration de votre PAI